

*Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*

● (1530)

Nous avons perdu des millions de dollars parce que nous ne pouvions pas expédier notre grain à l'époque où les cours étaient élevés; et la baisse de marché qui s'ensuivit a très durement frappé les producteurs. Nous avons perdu à jamais certains de nos clients. Le port de Vancouver pose un gros problème. Apparemment, la plupart des producteurs de l'Ouest estiment que le port de Seattle constitue une solution de rechange logique. Au cours des discussions ce matin avec des représentants de la Commission du blé, j'ai appris qu'un immense navire se trouvait dans le port de Vancouver depuis le 11 février et devait emmener des marchandises au Bangladesh dans le cadre de notre programme d'aide à l'étranger. Ce navire attend d'être chargé depuis près de trois mois, en pure perte.

Je dois dire que depuis que je suis député, je n'avais encore jamais senti le mécontentement, la colère et l'angoisse qu'éprouvent maintenant les producteurs de céréales de l'Ouest parce que les grèves et les arrêts de travail les empêchent de commercialiser leurs produits et qu'ils n'ont apparemment aucun recours. Angoisse d'autant plus profonde, je crois, que les producteurs ont l'impression que personne au gouvernement ne contrôle la situation. Apparemment, nous ne faisons que tomber de Charybde en Scylla. Le responsable du Conseil du commerce canado-japonais, le colonel Houston, déclarait le 9 janvier dernier à la Palliser Wheat Growers Association:

Le Canada constitue maintenant aux yeux de nombreux étrangers une véritable énigme. Sur le plan commercial, le Canada en tant que partenaire commercial est jugé par beaucoup comme un fournisseur peu sûr et un lieu peu propice aux investissements. Il ne doit pas être nécessaire, surtout vu le public réuni ici, d'insister sur l'importance des marchés étrangers pour notre économie nationale. Les exportations sont le principe de vie même du Canada. Tous nos espoirs de voir notre niveau de vie continuer à augmenter, de demeurer au premier plan des pays industrialisés, dépendent directement de notre aptitude à conserver et à accroître nos marchés étrangers...

Les désaccords entre patronat et salariat sont l'une des plus fréquentes causes de paralysie de notre système de distribution. A mon avis, c'est dû à une conception archaïque des relations patronales-ouvrières, conception profondément ancrée dans le système de pensée du gouvernement, des ouvriers et du patronat. Ce système générateur de conflits est malheureusement désuet et inadapté aux circonstances actuelles.

A mon avis, cela résume très bien la situation. Je sais que les producteurs canadiens aimeraient bien mieux que nous étudions une mesure destinée à régler ce problème, cette énigme désastreuse, plutôt que ce bill-ci. Il n'est pas étonnant que les producteurs canadiens soient irrités et mécontents puisqu'ils doivent se plier aux caprices des 30 à 35 syndicats ouvriers qui s'occupent du transport du grain. Chacun de ces syndicats peut retarder indéfiniment l'acheminement du grain destiné à l'exportation, sans qu'aucune protection ne soit accordée aux agriculteurs. Ils sont les seules victimes des actes irréflectés d'autres groupes.

Il est grand temps que le gouvernement reconnaisse qu'il a d'importantes obligations dans ce domaine et qu'il doit mettre au point un nouveau système pour protéger les agriculteurs et restreindre les pertes financières causées par les conflits ouvriers et les bouleversements qui entraînent à leur tour non seulement la perte de ventes, mais

[M. Mazankowski.]

aussi des frais directs de la part des producteurs. Comme l'indique la page 4198 du *hansard*, le député de Battle River (M. Malone) a posé la question suivante au ministre responsable de la Commission du blé:

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser cette question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Comme je ne vois vraiment pas de quel droit des parties pourraient faire des dépenses et les faire payer à une tierce partie innocente, le ministre de la Justice a-t-il enquêté pour savoir s'il est légal d'imputer les frais de surestrie aux agriculteurs ou pour établir si ces derniers ont le droit d'entamer des poursuites relativement à ces frais de surestrie?

Voici ce qu'a répondu le ministre:

Monsieur l'Orateur, ceux à qui on demande de payer ces frais de surestrie sont, j'en suis sûr, parfaitement au courant de leurs droits à l'égard des responsabilités civiles et qu'ils se défendront en conséquence.

J'aimerais que le ministre explique mieux ce qu'il entend exactement. Je ne suis pas avocat, monsieur l'Orateur, et encore moins professeur de droit. Mais si le ministre dit vrai, la Commission canadienne du blé, en sa qualité de syndic des agriculteurs, devrait avoir la possibilité d'intenter des poursuites contre les responsables. Je ne saisis pas trop bien ce que dit le ministre, mais la Commission canadienne du blé est censée agir pour le compte des agriculteurs, ce qu'elle fait en ce qui concerne la vente et le transport du grain. Donc, il faudrait peut-être que la Commission canadienne du blé intervienne contre ceux qui paralysent le mouvement des céréales et font ainsi perdre des millions de dollars aux producteurs.

Si le ministre ne veut pas admettre une solution de ce genre, peut-être est-il disposé à recommander au gouvernement que le Trésor fédéral paie les frais de surestrie, car c'est là ce que demandent les agriculteurs. Bref, si l'on présentait devant la Chambre un projet de loi qui jette au moins les bases d'une indemnisation des pertes causées par les grèves et qui instaure un nouveau mécanisme améliorant la négociation des conventions collectives, il serait reçu avec beaucoup plus d'enthousiasme que ce bill.

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Monsieur l'Orateur, je n'étais pas ici lorsque la loi de stabilisation concernant le grain de l'ouest a été présentée, mais j'ai étudié le compte rendu des débats et certains articles parus dans la presse à l'époque. J'ai en outre écouté très attentivement le député de Vegreville (M. Mazankowski) qui a participé à ce débat. Je présenterai tantôt mes observations sur le bill. Je dois tout d'abord faire écho aux propos du député de Vegreville sur les différends ouvriers. Chaque fois que je parcours ma circonscription, les agriculteurs reviennent à la charge sur ce sujet. A juste titre, ils s'estiment lésés dans leurs revenus par ce grand nombre de syndicats qui déclenchent des grèves de toutes sortes, et qui empêchent ainsi la production d'atteindre le marché et de leur rapporter le meilleur prix possible.

C'est donc avec plaisir que j'interviens dans le débat sur le bill de la stabilisation. Qui n'estime aujourd'hui que nous avons grand besoin de stabilisation? Au lieu d'écarter les revenus des agriculteurs des Prairies, il faut faire quelque chose pour améliorer les prix, souvent insuffisants. Il faut qu'ils obtiennent le meilleur prix possible, à cause des frais élevés qu'ils doivent maintenant supporter.